Guide de candidature - Coalition Next
Appel à projets 2022

Ouverture des candidatures : **18 janvier 2022** à **12h00**
Clôture des candidatures : **1er mars 2022** à **11h59**

Pour toutes questions merci de contacter :
coalitionnext.aap2022@digitalpharmalab.com

Version du 18 janvier 2021

Table des matières

1. Présentation de Coalition Next **3**

2. Appel à projets 2022 **3**

2.1. Objectif 3

2.2. Thématiques 4

2.3. Définitions de l'AAP 2022 4

2.4. Critères d'éligibilité 5

2.5. Soutien de Coalition Next aux entreprises innovantes porteuses de projet 5

2.6. Processus de sélection de l'AAP 2022 6

2.6.1. Comités de sélection 6

2.6.2. Comités de déploiement 7

2.6.3. Ateliers de déploiement 8

3. Dossiers de candidature à l'Appel à Projets 2022 **9**

3.1 Formulaire de candidature 9

3.2 Diaporama de présentation 9

3.3. Modèle pour le support rédigé de présentation 10

1. Présentation de Coalition Next

« Coalition NEXT » est une initiative animée par **Digital Pharma Lab** (D2A SAS), premier accélérateur PharmaTech indépendant en Europe, dont les membres fondateurs sont les industries de santé : **Chugai, GSK, Ipsen, Lilly, Norgine, Novartis, Pfizer, Roche, Takeda, Viatris et Harmonie Mutuelle** ; les structures de soins de **l'AP-HP, Vivalto Santé, les CHU de Bordeaux, Brest, Nantes et Toulouse, l'institut Bergonié, l'institut de Cancérologie de l'Ouest et l'institut IMAGINE** ; les associations de patients : **l'Association Étincelle IDF, l'Association IRIS Déficits Immunitaires Primitifs** ; avec le soutien de **Angels Santé,** ou encore des acteurs de l'innovation comme **BPI France, France Digitale et France Biotech** qui assure la présidence du Comité de déontologie.

Elle a pour mission de lancer des appels à projets sur des thématiques spécifiques afin de favoriser l'adoption de solutions numériques en santé. Ces solutions répondent à des besoins préalablement émis par les professionnels de santé et les établissements de soins.

Au-delà de cette activité, Coalition Next s'engage pour la santé digitale et sa large diffusion auprès de l'ensemble des acteurs du système de santé.

2. Appel à projets 2022

2.1. Objectif

Le but de ce deuxième appel à projets est de poursuivre l'ambition de Coalition Next et d'accélérer le déploiement de la santé numérique en France. En particulier, l'un des objectifs de Coalition Next est de créer le plus grand **« Living Lab[1] Digital Décentralisé »** en France, sous la forme d'un terrain d'expérimentation national. En effet, le déploiement rapide de solutions digitales auprès de nombreux patients et centres de santé, permet de créer un véritable cadre d'expérimentation et de recherche dans lequel les patients, les professionnels de santé deviennent des véritables acteurs clés des processus de recherche et d'innovation.

Pour ce faire, l'appel à projets 2022 (nommé ci-dessous « AAP 2022 »), cherche à identifier des projets, portés par des entreprises innovantes (sociétés, associations, fondations) dans l'une des trois thématiques présentées ci-dessous, permettant la création de valeur et de répondre à un besoin du domaine de la santé.

Ces projets doivent répondre à un besoin de santé, présenter une certaine maturité afin d'assurer une expérimentation ou un déploiement rapide en accord avec les critères identifiés dans le paragraphe 2.4 et d'apporter une création de valeur ou plus-value pour ses bénéficiaires.

[1] Le ***living lab*** est une méthodologie où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs clés des processus de recherche et d'innovation. Cette expression anglaise désigne, y compris dans la littérature et la pratique francophone, la notion de laboratoires vivants. En 2014, on dénombre plus de 340 *living labs* dans le monde (source wikipedia : Living lab — Wikipédia)

2.2. Thématiques

Les projets attendus dans le cadre de cet AAP 2022 porteront sur :

- **Thématique 1 | « Plus de temps pour le patient » : optimiser le temps dans la pratique médicale**

Notamment les solutions autour de l'aide à la décision des professionnels de santé, l'amélioration dans leur pratique, le gain de temps au profit de la relation soignant-patient et de la qualité des soins.

- **Thématique 2 | Améliorer la prise en charge du patient via le lien Hôpital-Ville-Domicile**

Les solutions proposées devront répondre aux besoins autour de la coopération pluridisciplinaire entre les différents acteurs du soin, l'accès et la continuité des soins pour les patients géographiquement isolés, l'aide au patient pour optimiser son parcours de soins, la collecte et la structuration des données de vie réelle, etc.

- **Thématique 3 | Donner au patient des moyens supplémentaires d'être acteur de sa santé**

Notamment les solutions dans les domaines de l'observance, l'autonomie, l'éducation thérapeutique, le renforcement des liens sociaux et intergénérationnels, l'expérience patient et aidant, la prévention et les mesures hygiéno-diététiques ainsi que le lien avec ENS (Espace Numérique de Santé).

2.3. Définitions de l'AAP 2022

- **L'entreprise innovante** (sociétés, associations ou fondations) correspond à l'entité principale porteuse du ou des projets.

- **Le projet** est le vecteur principal d'une candidature à l'AAP 2022, il doit répondre à l'une ou plusieurs des thématiques ci-dessus. Ce dernier doit être construit de façon à apporter un impact et une plus-value pour son ou ses bénéficiaires (patients, professionnels de santé, établissements, etc). Le projet sera évaluable par des indicateurs simples, afin de rendre compte du succès de son déploiement ou de son expérimentation. ***Le projet doit apporter une valeur ajoutée qui va au-delà du simple financement de « licences » d'une solution au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires.***

Une entreprise innovante peut porter <u>plusieurs projets</u> dans le cadre de l'AAP 2022. Dans le cas où une entreprise innovante est porteuse de plusieurs projets :

- *Ces derniers doivent être clairement distincts les uns des autres dans leurs impacts, leurs finalités, les acteurs ciblés ou encore dans les solutions associées.*

- *Dans le cas où un projet ne serait que la « déclinaison » d'un autre projet proposé par l'entreprise innovante (Exemple : déclinaison du même projet sur un territoire différent ou sur une autre aire thérapeutique sans l'apport d'une plus-value supplémentaire) : alors, seul l'un des projets sera retenu.*

- **La solution** correspond à l'ensemble des produits, services et technologies liés au projet.

- **Les bénéficiaires** sont l'ensemble des fournisseurs de soins (établissements, médecins, associations de patients, professionnels de santé, etc.) qui bénéficient de la mise en place d'un projet dans le cadre de l'AAP.

2.4. Critères d'éligibilité

Afin d'être acceptée dans le processus de sélection, chaque candidature à l'AAP 2022 doit répondre aux critères suivants :

- **Le projet :**
    1. Avoir soumis dans les délais, un dossier de candidature complet correspondant à l'ensemble des documents suivants :
        a. Le **formulaire d'inscription** disponible sur le site de Coalition Next dûment complété et auquel sont joints :
        b. Le **diaporama de présentation** du projet
        c. Le **support rédigé de présentation** du projet
    2. Être soumis préférentiellement en français ;
    3. Correspondre à l'une des thématiques mentionnées dans le paragraphe sus-mentionné ;
    4. Présenter un projet sur le territoire français ;
    5. Le projet doit générer un impact ou une plus-value pour son ou ses bénéficiaires, cela peut être un bénéfice sur le plan médical, sur le parcours de soins, sur le plan médico-économique, sur l'efficience du système de soins, etc.
    6. Une entreprise innovante peut porter plusieurs projets dans le cadre de l'AAP 2022, en cas de « déclinaison » d'un même projet, seul l'un des projets sera retenu.

- **L'entreprise innovante :**
    1. Le projet doit être porté par une entreprise innovante francophone seule ou en collaboration ; un projet réalisé en collaboration devra désigner l'une des entreprises innovantes comme porteuse de projet.
    2. L'entreprise innovante doit être dans une dynamique partenariale et de coopération en ayant identifié ou étant à la recherche de partenaires (établissements de soins, de recherche, industries de santé, associations de patients, etc.) pouvant travailler en synergie dans le cadre du projet.

Les candidatures qui ne correspondent pas aux critères d'éligibilité seront écartées du processus de sélection, sans recours possible.

2.5. Soutien de Coalition Next aux entreprises innovantes porteuses de projet

Coalition Next ne soutient pas directement les projets sélectionnés. Elle permet de mettre en relation les entreprises porteuses de projet et les membres de Coalition Next.

Ainsi, la sélection d'un projet ne garantit ni son soutien financier, ni son accompagnement, celui-ci est défini lors d'ateliers entre l'entreprise innovante et les membres de Coalition Next intéressés par le projet.

Lorsqu'un ou plusieurs membres de Coalition Next souhaitent participer, le soutien au projet est directement réalisé par la contractualisation entre l'entreprise porteuse de projet et les différents membres de Coalition Next. Ce dernier peut être de différentes natures (de façon non exhaustive) :

- Soutien financier
- Soutien au déploiement et à l'expérimentation
- Soutien logistique
- etc.

Un financement en capital est également possible grâce au fonds d'investissement **Pharmatech Venture.** Le financement par ce biais présente plusieurs avantages :

- Les sommes investies servent à prendre une participation en capital dans les entreprises sélectionnées ; la valeur des actions peut fortement augmenter si l'entreprise lève de l'argent auprès d'investisseurs et en particulier si l'entreprise est finalement rachetée ou entre en bourse.
- En tant qu'actionnaire des entreprises financées, Pharmatech Venture participe à la gouvernance de l'entreprise, en particulier à la stratégie de développement et dispose de toutes les informations sur les activités de l'entreprise.
- En complément, Pharmatech Venture peut également proposer que des représentants des fondateurs de Coalition Next puissent également participer à la gouvernance de certaines entreprises financées, sous condition d'acceptation de l'entreprise.

Les différentes formes de financement sont non exclusives et même complémentaires.

2.6. Processus de sélection de l'AAP 2022

2.6.1. Comités de sélection

Chaque candidature est préalablement analysée afin d'assurer sa cohérence avec les critères d'éligibilité (sus-mentionnés). Les candidatures ne répondant pas aux critères seront écartées du processus de sélection.

Chaque candidature est ensuite évaluée par l'un des comités de sélection, composé :

- D'une personne de l'équipe Digital Pharma Lab, opérant pour Coalition Next ;
- D'au moins une personne représentant l'une des entreprises membres de Coalition Next issues du monde industriel ;
- D'au moins une personne représentant l'un des établissements de soins membres de Coalition Next ;
- Au moins l'une de ces personnes présentera une expertise scientifique ou médicale.

L'objectif de ces comités de sélection est de sélectionner les projets répondant le mieux aux thématiques ainsi qu'aux critères de sélection suivants :

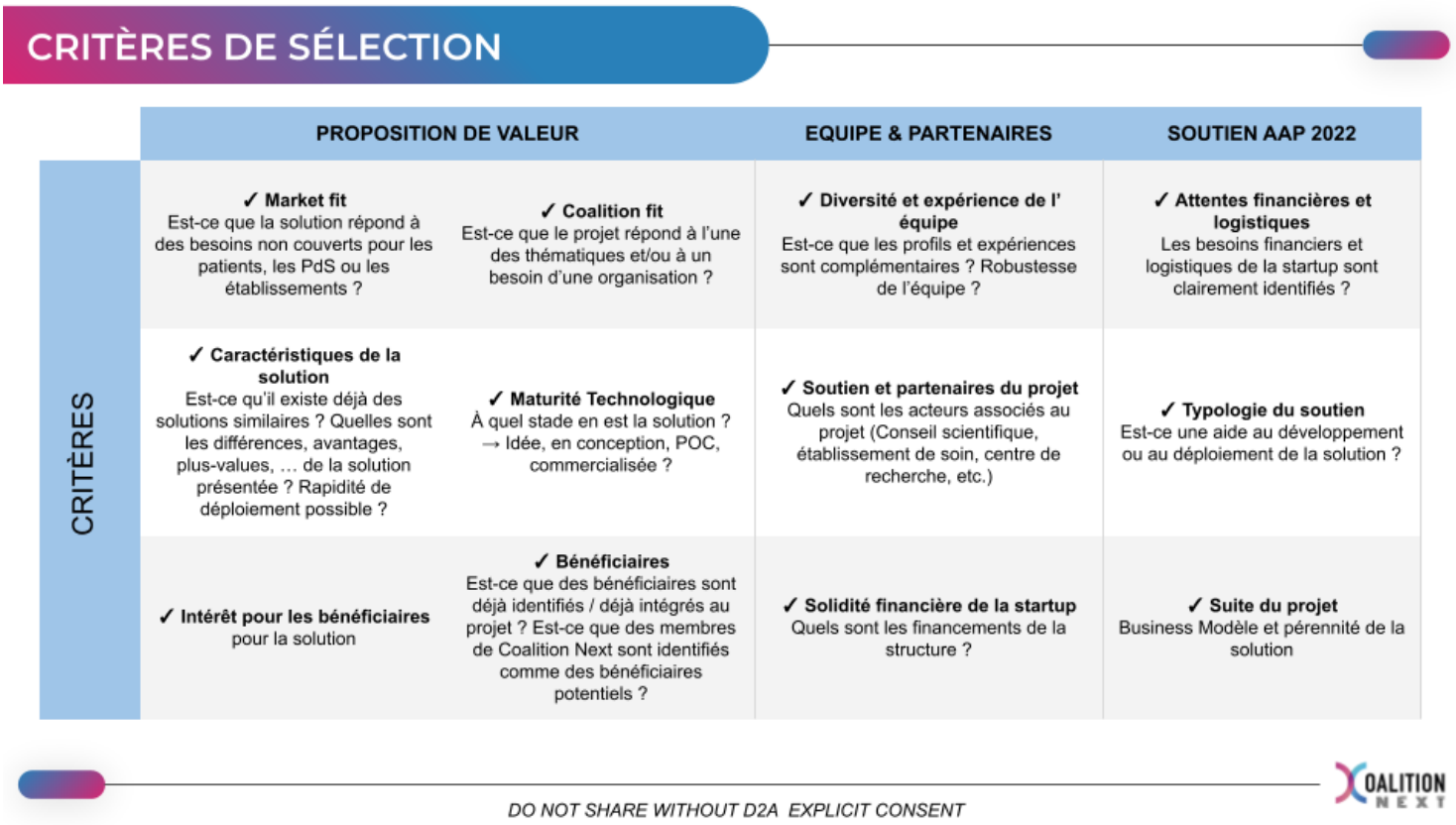

NB : Ces critères offrent une base d'appréciation pour la sélection des projets, cependant la décision finale appartient aux seuls évaluateurs des comités.

Les projets sélectionnés pourront accéder aux comités de déploiement. Ceux qui ne seront pas retenus seront informés de l'arrêt des actions les concernant et du motif de cet arrêt.

2.6.2. Comités de déploiement

Une fois sélectionnés, les projets sont présentés aux membres de Coalition Next lors de comités de déploiement. Les comités de déploiement seront composés de :

- Personnels compétents des membres issus des industries de santé, identifiés par leur entreprise, ayant délégation pour prendre part, accompagner et/ou financer les projets ;
- Personnels représentants d'associations de patients, d'établissements de soins pouvant proposer l'hébergement d'expérimentations.

A cette occasion, l'entreprise innovante est amenée à présenter devant les membres son projet (pitch de 10 minutes maximum) et répondre aux questions éventuelles (5 minutes maximum). Ce comité permet à chaque entité de manifester son intérêt pour un projet, d'identifier les éventuels financeurs et les sponsors de mise en œuvre opérationnelle.

Les projets non retenus lors de cette étape seront notifiés par mail aux sociétés qui les portent. Cependant, les présentations des projets et de leurs sociétés pourront, sous réserve de leur accord, être conservées afin que les sociétés porteuses soient recontactées en cas d'intérêt nouveau par une structure membre de Coalition Next.

2.6.3. Ateliers de déploiement

Les ateliers de déploiement permettent l'alignement de l'ensemble des parties prenantes autour du projet porté par l'entreprise. La logistique et l'animation de ces ateliers est opérée par une personne de l'équipe Digital Pharma Lab.

Pour rappel, l'accès aux ateliers de déploiement ne garantit nullement le financement du projet.

3. Dossiers de candidature à l'Appel à Projets 2022

3.1 Formulaire de candidature

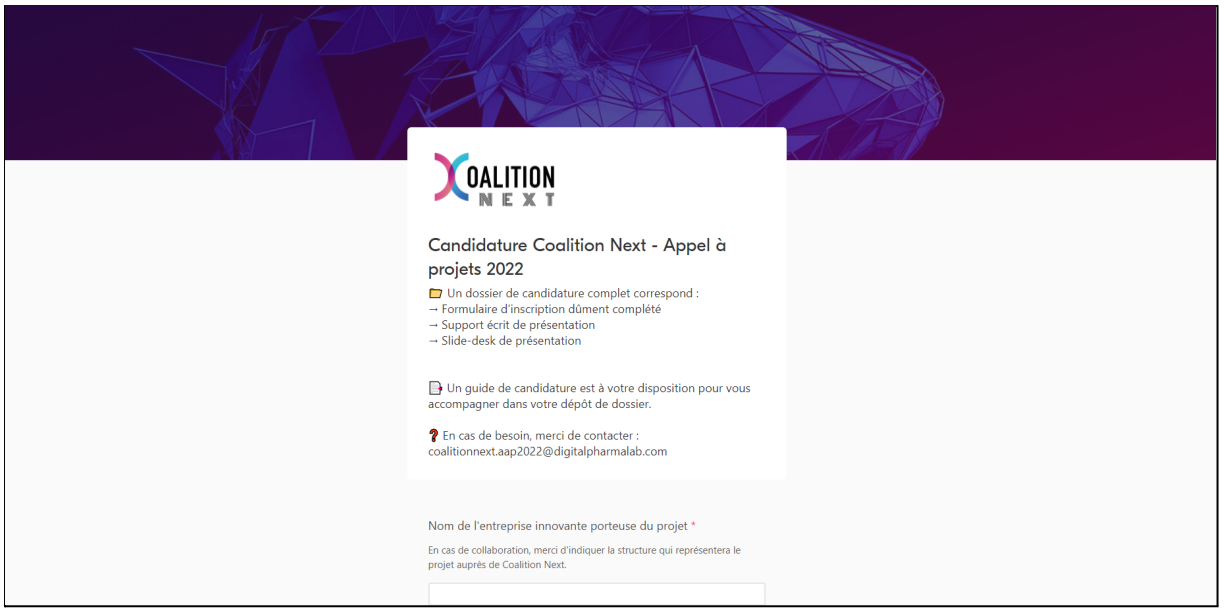

Les informations complétées dans le formulaire de candidature sont utilisées pour les différentes phases de sélection, mais également pour la gestion administrative de votre dossier. Merci de veiller au maximum à l'exactitude de ces informations.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **D2A SAS - 69 boulevard Pereire 75017 Paris** dans le cadre des candidatures pour l'appel à projets 2022 de « Coalition Next ». Les données collectées seront uniquement communiquées à l'équipe Digital Pharma Lab (D2A SAS) et aux équipes des structures membres de « Coalition Next » intervenant dans l'évaluation des candidatures de l'AAP 2022.*

La société D2A SAS est propriétaire des marques : « Digital Pharma Lab » et « Coalition Next ».

Les données sont conservées pour une durée de maximum 2 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter à l'adresse :
coalitionnext.aap2022@digitalpharmalab.com

3.2 Diaporama de présentation

Ce document accompagne votre dossier de candidature et permet notamment la synthèse des informations suivantes :

- Présentation du projet et de la solution (objectifs, périmètre, usages, etc.)
- Feuille de route du projet
- Modèle d'affaires
- Coûts
- Bénéficiaires identifiés pour le projet
- Présentation de la société, de l'équipe et des partenaires
- Attente vis-à-vis de Coalition Next :
    - Financement demandé
    - Recherche de bénéficiaires ou de partenaires
    - etc.

Ce document devra faire au maximum 20 pages avec les annexes.

Remarque : pour les candidatures sélectionnées puis amenées à se présenter en comité de déploiement, il sera possible de fournir une mise à jour du diaporama de présentation.

3.3. Modèle pour le support rédigé de présentation

Consigne : Merci de faire des réponses courtes et synthétiques

DOSSIER DE CANDIDATURE : Nom de votre société

Logo de votre société

Nom de votre société	
SIRET	
Localisation	

I. Description de votre société

Date de création : .....
Structure juridique : .....

Données financières :

.....
.....
.....
.....

Présentation de l'équipe :
(Merci de préciser les complémentarités des différents membres ainsi que les expériences professionnelles cohérentes)

.....
.....
.....

Clients - Partenaires :

.....
.....
.....

II. Description du projet et de votre solution

(N'hésitez pas à inclure des indicateurs chiffrés afin d'appuyer vos propos.)

Présentation de votre projet (maximum 5-10 lignes) :
Pour rappel, votre projet est le vecteur de votre candidature. Ce dernier doit être construit de façon à apporter un impact ainsi qu'une plus-value pour des bénéficiaires ainsi qu'aux autres parties prenantes du projet. Votre projet doit pouvoir être évaluable via des indicateurs afin de rendre compte du succès de son déploiement ou de son expérimentation.

.....
.....
.....

Présentation de votre solution (maximum 5-10 lignes) :

.....
.....
.....

Qui sont les utilisateurs de la solution ? Dans quels usages ?

.....
.....
.....

Caractéristiques principales de la solution - Différenciation - Innovation :

.....
.....
.....

Statut de développement - Marché cible visé et potentiel :

……
……
……

Modèle d'affaires et conditions de passage à l'échelle :

……
……
……

Mesure de son impact et de son potentiel :

……
……
……

III. Thématique et problèmes visés dans le cadre de la Coalition Next

Choix de thématique de l'Appel à Projets 2022 :

- ☐ Thématique 1 | « Plus de temps pour le patient » : optimiser le temps dans la pratique médicale
- ☐ Thématique 2 | Améliorer la prise en charge du patient via le lien Hôpital-Ville-Domicile
- ☐ Thématique 3 | Donner au patient des moyens supplémentaires d'être acteur de sa santé

Descriptions des problèmes résolus dans cette thématique :

……
……
……

IV. Bénéficiaires et collaborations au sein du projet

Bénéficiaires déjà impliqués dans le projet et leurs rôles :

……
……
……

Bénéficiaires recherchés / identifiés et leurs rôles potentiels :

……
……
……

Présentation des collaborations (hors bénéficiaires) :

……
……
……

V. Déploiement et timeline

Complexité d'intégration et freins potentiels :

……

.....
.....

Capacité à déployer la solution :

.....
.....
.....

Retroplanning provisoire du projet avec durée des différentes étapes :

.....
.....
.....

VI. Soutien de Coalition Next au projet

En quoi Coalition Next peut-elle apporter son soutien au déploiement de votre solution ?

(Exemple : mise en relation avec des bénéficiaires, soutien financier, logistique, etc.)

.....
.....
.....

Soutien financier - Montant global du projet soumis :

.....
.....
.....

Détail des coûts :

.....
.....
.....